



Commissariat aux
conflits d'intérêts et
à l'éthique

Office of the
Conflict of Interest and
Ethics Commissioner

États financiers

2023
2024

31 mars 2024



L'hon. Konrad von Finckenstein,
C.M., c.r.

Commissaire aux conflits d'intérêts
et à l'éthique

Table des matières

| | |
|---|----|
| Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers | 1 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 |
| État de la situation financière | 4 |
| État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat..... | 5 |
| État de la variation de la dette nette du Commissariat | 6 |
| État des flux de trésorerie..... | 7 |
| Notes complémentaires aux états financiers | 8 |
| 1. Autorisations et objectifs | 8 |
| 2. Sommaire des principales conventions comptables..... | 9 |
| 3. Autorisations parlementaires | 13 |
| 4. Crédoiteurs et charges à payer | 14 |
| 5. Avantages sociaux futurs | 15 |
| 6. Débiteurs et avances..... | 17 |
| 7. Gestion du risque | 17 |
| 8. Immobilisations corporelles..... | 18 |
| 9. Opérations entre apparentés..... | 19 |
| 10. Information sectorielle | 21 |
| 11. Renseignements comparatifs | 22 |

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique (le Commissariat). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Commissariat. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans les rapports annuels du commissaire concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les employés du Commissariat sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et apporter les ajustements nécessaires.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été audités par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du Commissariat sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des CIRF du Commissariat en matière de rapports financiers.



Konrad von Finckenstein
Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique
Ottawa, Canada
Le 19 juin 2024



Sandy Tremblay
Dirigeante principale des finances
Ottawa, Canada
Le 19 juin 2024



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état des résultats et de la situation financière nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point – Informations comparatives

Les états financiers de au 31 mars 2023 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par d'autres auditeurs, qui ont exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date 28 juillet 2023.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.L. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 19 juin 2024

État de la situation financière

au 31 mars

| <i>(en dollars)</i> | 2024 | 2023 |
|---|------------------|-------------|
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer (<i>note 4</i>) | 538 993 | 387 941 |
| Indemnités de vacances et de congés compensatoires | 346 559 | 325 346 |
| Avantages sociaux futurs (<i>notes 5(b) et 5(c)</i>) | 483 468 | 456 286 |
| <i>Total des passifs nets</i> | 1 369 020 | 1 169 573 |
| Actifs financiers | | |
| Montant à recevoir du Trésor | 460 954 | 331 713 |
| Débiteurs et avances (<i>note 6</i>) | 78 039 | 56 228 |
| <i>Total des actifs financiers</i> | 538 993 | 387 941 |
| Dette nette du Commissariat | 830 027 | 781 632 |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 28 125 | 27 075 |
| Immobilisations corporelles (<i>note 8</i>) | 671 173 | 680 270 |
| <i>Total des actifs non financiers</i> | 699 298 | 707 345 |
| Situation financière nette du Commissariat – déficit | 130 729 | 74 287 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Konrad von Finckenstein
Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique
Ottawa, Canada
Le 19 juin 2024



Sandy Tremblay
Dirigeante principale des finances
Ottawa, Canada
Le 19 juin 2024

État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat pour l'exercice terminé le 31 mars

| <i>(en dollars)</i> | 2024 Résultats prévus | 2024 | 2023 |
|--|--------------------------------------|------------------|-------------|
| Charges | | | |
| Application de la Loi et du Code | 6 624 585 | 5 920 397 | 5 849 914 |
| Services internes | 2 758 115 | 2 866 236 | 2 680 248 |
| <i>Total des charges</i> | 9 382 700 | 8 786 633 | 8 530 162 |
| Revenus | | | |
| Application de la Loi et du Code | - | 1 100 | 1 700 |
| Revenus gagnés pour le compte du gouvernement | - | (1 100) | (1 700) |
| <i>Total des revenus</i> | - | - | - |
| Coût de fonctionnement net avant financement du gouvernement et transferts | 9 382 700 | 8 786 633 | 8 530 162 |
| Financement du gouvernement et transferts | | | |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada | - | 7 583 612 | 7 693 137 |
| Variations des montants à recevoir du Trésor | - | 129 241 | (116 254) |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9(a)) | - | 1 017 338 | 1 132 991 |
| <i>Total du financement du gouvernement et les transferts</i> | - | 8 730 191 | 8 709 874 |
| Coût de fonctionnement net (surplus) après le financement du gouvernement et les transferts | - | 56 442 | (179 712) |
| Situation financière nette du Commissariat – déficit – début de l'exercice | - | 74 287 | 253 999 |
| Situation financière nette du Commissariat – déficit – fin de l'exercice | - | 130 729 | 74 287 |

Information sectorielle (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette du Commissariat pour l'exercice terminé le 31 mars

| <i>(en dollars)</i> | 2024 | 2023 |
|--|-----------------|-------------|
| Coût de fonctionnement net (surplus) après le financement du gouvernement et les transferts | 56 442 | (179 712) |
| Variation due aux immobilisations corporelles | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 56 353 | 374 323 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements | (65 450) | (157 072) |
| <i>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</i> | (9 097) | 217 251 |
| Variation due aux charges payées d'avance | 1 050 | 825 |
| Augmentation nette de la dette nette du Commissariat | 48 395 | 38 364 |
| Dette nette du Commissariat – début de l'exercice | 781 632 | 743 268 |
| Dette nette du Commissariat – fin de l'exercice | 830 027 | 781 632 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars

| <i>(en dollars)</i> | 2024 | 2023 |
|---|-------------|-------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 8 786 633 | 8 530 162 |
| Éléments n'affectant pas l'encaisse : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements | (65 450) | (157 072) |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9(a)) | (1 017 338) | (1 132 991) |
| | 7 703 845 | 7 240 099 |
| Variations de l'état de la situation financière : | | |
| Augmentation des débiteurs et avances | 21 811 | 6 738 |
| Augmentation des charges payées d'avance | 1 050 | 825 |
| Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer | (151 052) | 109 516 |
| Augmentation des indemnités de vacances et des congés compensatoires | (21 213) | (14 717) |
| Augmentation des avantages sociaux futurs | (27 182) | (23 647) |
| Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement | 7 527 259 | 7 318 814 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 56 353 | 374 323 |
| Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations | 56 353 | 374 323 |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada | 7 583 612 | 7 693 137 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs

Ces états financiers présentent l'information financière relative à toutes les opérations contrôlées par le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique (le Commissariat).

Le Commissariat a commencé ses opérations le 9 juillet 2007 avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Il remplace le Commissariat à l'éthique et s'est vu accorder un mandat élargi.

Le Commissariat a pour objectif d'accroître la confiance du public envers le gouvernement et les institutions parlementaires, et de montrer aux Canadiens que les personnes nommées ou élues à des postes officiels sont tenues de respecter des normes qui font passer l'intérêt public avant leurs intérêts personnels. Le rôle du Commissariat est d'appliquer la *Loi sur les conflits d'intérêts* (la Loi) et le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* (le Code). La ou le commissaire donne des conseils confidentiels aux titulaires de charge publique et aux députés sur l'observation de la Loi et du Code respectivement. Son mandat comprend également de fournir des avis confidentiels au premier ministre sur les questions de conflits d'intérêts et d'éthique. La ou le commissaire mène des études ou des enquêtes lorsqu'il y a un motif de croire qu'il y a eu contravention à la Loi ou au Code. Le Commissariat reçoit et garde en dossier des rapports confidentiels sur des actifs, des passifs et des activités et maintient un registre public des renseignements devant être publiquement déclarés.

Les affaires du Commissariat se définissent sous deux activités :

Application de la *Loi sur les conflits d'intérêts* et du *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* : Cela englobe toutes les activités du Commissariat décrites ci-dessus.

Services internes : Cette activité soutient les affaires du Commissariat par l'entremise de services et de ressources en gestion interne.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada (le gouvernement) énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – Le Commissariat est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Commissariat ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat et dans l'information sectorielle (note 10), sont basés sur les montants inclus dans le Budget principal des dépenses du Commissariat et ont été rajustés dans le but d'y inclure l'amortissement des immobilisations corporelles, les charges d'installations ainsi que les charges liées aux régimes de soins de santé et de soins dentaires qui ne sont pas inclus dans le Budget principal. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat ni dans l'État de la variation de la dette nette du Commissariat puisque les montants n'ont pas été établis pour ces éléments budgétaires.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – Le Commissariat fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Commissariat est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Commissariat sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor – Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Commissariat et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Commissariat a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel la transaction ou l'événement sous-jacent survient, les obligations de performance ont été remplies et les avantages économiques futurs sont mesurables et devraient être obtenus.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du Commissariat. Bien que l'on s'attend à ce que la ou le commissaire maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus du Commissariat.

(e) Charges – les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont comptabilisées au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administrés par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Commissariat au régime sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Commissariat découlant du régime. La responsabilité du Commissariat relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents et les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé selon les informations provenant du passif réel restant pour les indemnités de départ du Commissariat dans son ensemble.
- iii. Congés de maladie : Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la fin de leur période de service. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Ce sont des avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes de congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont amortis sur la durée moyenne de la période de service restante des employés actifs.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(g) Instruments financiers – Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Le Commissariat comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient parti à un contrat qui fait intervenir des instruments financiers. Les instruments financiers comprennent les comptes à recevoir, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût. Tous les coûts des opérations associés sont ajoutés à la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale. Un état des gains et des pertes de réévaluation n'a pas été présenté dans ces états financiers, car il ne fournirait pas d'informations supplémentaires significatives aux utilisateurs de ces états financiers.

(h) Débiteurs et avances – Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(i) Opérations en devises – Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice.

(j) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

| <u>Catégorie d'immobilisations</u> | <u>Période d'amortissement</u> |
|------------------------------------|--------------------------------|
| Matériel et outillage | 10 ans |
| Autre matériel | 5 ans |
| Matériel informatique | 3 ans |
| Logiciel informatique | 3 ans |
| Améliorations locatives | reste de la durée du bail |

(k) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

(I) Adoption d'une nouvelle norme comptable – Le Commissariat a adopté la nouvelle norme comptable du secteur public suivante :

i. SP 3400 – Revenus :

Le 1^{er} avril 2023, le Commissariat a adopté la norme comptable du secteur public SP 3400 – Revenus. Cette norme a été adoptée prospectivement à compter de la date d'adoption. Cette nouvelle norme prévoit des exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir sur les transactions liées aux revenus.

La mise en œuvre de cette norme n'a pas obligé le Commissariat à refléter les ajustements dans ces états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le Commissariat reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Commissariat pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

| <i>(en dollars)</i> | 2024 | 2023 |
|--|--------------------|-------------|
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 8 786 633 | 8 530 162 |
| Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations : | | |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères | (1 017 338) | (1 132 991) |
| Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements | (65 450) | (157 072) |
| Indemnités de vacances et de congés compensatoires | (21 213) | (14 717) |
| Utilisation de charges payées d'avance | (27 075) | (26 250) |
| Avantages sociaux futurs | (27 182) | (23 647) |
| Remboursement de charges des exercices antérieurs | 501 | 3 647 |
| Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations | (1 157 757) | (1 351 030) |
| Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations : | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 56 353 | 374 323 |
| Charges payées d'avance | 28 125 | 27 075 |
| Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations | 84 478 | 401 398 |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | 7 713 354 | 7 580 530 |

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

| <i>(en dollars)</i> | 2024 | 2023 |
|---|------------------|------------------|
| Autorisations fournies : | | |
| Crédit 15 – Dépenses de fonctionnement | 7 421 554 | 7 276 995 |
| Montants législatifs | 838 779 | 811 598 |
| Moins : | | |
| Périmés : Fonctionnement | (546 979) | (508 063) |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | 7 713 354 | 7 580 530 |

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du Commissariat:

| <i>(en dollars)</i> | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Créditeurs – autres ministères et organismes du gouvernement | 5 564 | 1 990 |
| Créditeurs – parties externes | 60 550 | 23 714 |
| Total des crédoiteurs | 66 114 | 25 704 |
| Charges à payer | 472 879 | 362 237 |
| Total des crédoiteurs et des charges à payer | 538 993 | 387 941 |

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Commissariat participent au Régime de retraite de la fonction publique (le régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le Commissariat versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2023-2024, les charges s'élèvent à 496 641 \$ (530 217 \$ en 2022-2023). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,02 fois pour 2022-2023) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2022-2023) les cotisations des employés.

La responsabilité du Commissariat relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le Commissariat verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

| <i>(en dollars)</i> | 2024 | 2023 |
|--|---------------|-------------|
| Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice | 92 683 | 86 597 |
| Charge pour l'exercice | 6 154 | 6 086 |
| Prestations versées pendant l'exercice | - | - |
| Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice | 98 837 | 92 683 |

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs (suite)

À la suite des changements apportés aux conditions d'emploi de tous les employés du Commissariat, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ.

(c) Congés de maladie

Le Commissariat alloue à ses employés admissibles un jour et un quart de congés de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en absences rémunérés au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables lorsque la période de service de l'employé prend fin. Voici de l'information sur les congés de maladie au 31 mars :

| <i>(en dollars)</i> | 2024 | 2023 |
|---|-----------------|-------------|
| Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice | 363 603 | 346 042 |
| Charge pour l'exercice | | |
| Coût actuel du service | 45 634 | 33 219 |
| Coûts des intérêts | 12 026 | 7 786 |
| Amortissement du gain (perte) actuariel | 3 959 | 2 913 |
| Prestations versées pendant l'exercice | (40 591) | (26 357) |
| Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice | 384 631 | 363 603 |

À la fin de l'exercice 2024, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux congés de maladie des employés du Commissariat a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux congés de maladie des employés sont les suivantes :

| | 2024 | 2023 |
|---|--------------------|-------------|
| Taux d'actualisation | 3,40% | 2,90% |
| Taux annuel de l'augmentation économique salariale : | | |
| 2024 | 3,3 % | 4,0 % |
| 2025 et années suivantes | 2,8 % | 2,0 % |
| Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs | 14,4 années | 14,4 années |

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du Commissariat :

| <i>(en dollars)</i> | 2024 | 2023 |
|---|---------------|-------------|
| Débiteurs – autres ministères et organismes du gouvernement | 77 822 | 56 076 |
| Débiteurs – fournisseurs externes | 217 | 152 |
| Avances aux employés | - | - |
| Débiteurs et avances nets | 78 039 | 56 228 |

7. Gestion du risque

Le Commissariat est exposé aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière. L'exposition maximale du Commissariat au risque de crédit au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024 correspond à la valeur comptable de ses actifs financiers.

Le Commissariat a déterminé qu'il n'y a pas de concentration importante de risque de crédit lié aux débiteurs de parties externes.

(b) Risque lié au marché

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque lié au marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

Étant donné la nature des instruments financiers du Commissariat, le Commissariat a déterminé qu'il n'y a pas de risque significatif lié au marché.

(c) Risque de liquidité

Il s'agit du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Comme le financement des passifs financiers du Commissariat provient du Trésor public, son exposition au risque de liquidité est totalement atténuée.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Immobilisations corporelles

(en dollars)

| | Coût | | | | Amortissement cumulé | | | | Valeur comptable nette | | |
|-------------------------|-------------------|---------------|--------------------------|--------------------------------------|----------------------|--------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|----------------|----------------|
| | Solde d'ouverture | Acquisitions | Aliénation et radiations | Transferts d'actifs en développement | Solde de clôture | Solde d'ouverture | Amortissement | Aliénation et radiation | Solde de clôture | 2024 | 2023 |
| Matériel et outillage | 26 330 | - | (12 245) | - | 14 085 | (26 330) | - | 12 245 | (14 085) | | |
| Autre matériel | 624 820 | - | (275 703) | - | 349 117 | (624 820) | - | 275 703 | (349 117) | - | - |
| Matériel informatique | 179 784 | 15 473 | (102 219) | - | 93 038 | (174 987) | (4 408) | 102 219 | (77 176) | 15 862 | 4 797 |
| Logiciels informatiques | 949 556 | - | - | 40 880 | 990 436 | (873 916) | (61 042) | - | (934 958) | 55 478 | 75 640 |
| Améliorations locatives | 120 523 | - | - | - | 120 523 | (120 523) | - | - | (120 523) | - | - |
| Actifs en développement | 599 833 | 40 880 | - | (40 880) | 599 833 | - | - | - | - | 599 833 | 599 833 |
| | 2 500 846 | 56 353 | (390 167) | - | 2 167 032 | (1 820 576) | (65 450) | 390 167 | (1 495 859) | 671 173 | 680 270 |

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Commissariat est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement. Le Commissariat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, le Commissariat a conclu une entente avec la Chambre des communes concernant la prestation de services relatifs aux technologies de l'information et à la sécurité et avec Services publics et Approvisionnement Canada concernant la prestation de services relatifs à la rémunération. En outre, au cours de l'exercice, le Commissariat a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous dans la section (a).

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Commissariat a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux installations ainsi qu'aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat :

| <i>(en dollars)</i> | 2024 | 2023 |
|---|------------------|-------------|
| Installations | 543 048 | 692 965 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes de soins santé et de soins dentaires | 474 290 | 440 026 |
| Total | 1 017 338 | 1 132 991 |

Le coût des installations comprends les impôts et les taxes ainsi que les frais de fonctionnement et d'entretien. Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacite de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye, d'émission des chèques et de traduction offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) ainsi que les services reliés à la maintenance, aux cartes d'identité, au transport et au courrier offerts par la Chambre des communes, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat.

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Opérations entre apparentés (suite)

(b) *Autres transactions entre apparentés :*

| <i>(en dollars)</i> | 2024 | 2023 |
|--|------------------|-------------|
| Débiteurs – autres ministères et organismes du gouvernement | 77 822 | 56 076 |
| Créditeurs – autres ministères et organismes du gouvernement | 5 564 | 1 990 |
| Charges – autres ministères et organismes du gouvernement | 1 728 198 | 1 316 473 |

Les charges inscrites à la section 9(b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section 9(a).

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme du Commissariat. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

| | | | | 2024 | 2023 |
|--|------------------|----------------------------------|-------------------|------------------|------------------|
| | Résultats prévus | Application de la Loi et du Code | Services internes | Total | Total |
| <i>(en dollars)</i> | | | | | |
| Charges | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 7 349 145 | 4 972 198 | 1 919 477 | 6 891 675 | 6 712 017 |
| Services professionnels et spécialisés | 1 046 100 | 266 995 | 660 899 | 927 894 | 586 705 |
| Installations | 544 000 | 386 400 | 156 648 | 543 048 | 692 965 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements | 65 500 | 46 570 | 18 880 | 65 450 | 157 072 |
| Location | 98 515 | 2 114 | 56 650 | 58 764 | 47 016 |
| Réparations et entretien | 5 000 | - | 1 300 | 1 300 | - |
| Fournitures et approvisionnement | 70 870 | 71 949 | 30 449 | 102 398 | 144 340 |
| Communications, voyages et réinstallations | 92 670 | 73 430 | 11 533 | 84 963 | 75 256 |
| Information | 110 900 | 100 471 | 10 400 | 111 141 | 114 791 |
| Charges totales | 9 382 700 | 5 920 397 | 2 866 236 | 8 786 633 | 8 530 162 |
| Revenus | | | | | |
| Pénalités administratives | - | 1 100 | - | 1 100 | 1 700 |
| Revenus gagnés pour le compte du gouvernement | - | (1 100) | - | (1 100) | (1 700) |
| Revenus totaux | - | - | - | - | - |
| Coût net des activités poursuivies | 9 382 700 | 5 920 397 | 2 866 236 | 8 786 633 | 8 530 162 |

10. Information sectorielle (suite)

Rapprochement des résultats prévus et des autorisations fournies :

| <i>(en dollars)</i> | 2024 |
|---|------------------|
| Résultats prévus | 9 382 700 |
| Moins : | |
| Ajustement aux montants législatifs | 72 841 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes de soins santé et de soins dentaires | 440 026 |
| Installations | 544 000 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements | 65 500 |
| Autorisations fournies | 8 260 333 |

11. Renseignements comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. Pour préciser, les charges d'information inscrites à la section 10 ont été présentées distinctement.